

Surveillance des cabinets

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb051_f0151

SourceBoite_051-3-chem | 7. Surveillance

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 19/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

C. G. Salzmann
24d 1794

Surveillance du cahinca

147

« Pour uriner, on doit leur assigner un coin
qui ne leur soit caché que il s'en aille aux toilettes
à l'heure du besoin. Et si on ne leur
disposait, on peut éviter le danger de la
morale, et sans qu'il en rende compte on
habille le patient à son tour sans s'en apercevoir
et on doit que l'un est le plus sage. Deux ou
trois infirmes ne doivent jamais se rendre en
un lieu sans cahinca, car pour de punition, car on
est contre ces conventions. Il faut remarquer
ceci combien de fois par jour un infirmé qui se
lève, se rend aux cahinca et combien de
temps il y reste »



